

Règlement de l'Ecole Terre à Poney

Si l'élève est mineur, il doit être amené et recherché par un adulte responsable.

Les parents d'enfants de moins de 3 ans sont tenus de rester sur place avec l'enfant durant sa leçon afin d'assurer la sécurité émotionnelle des plus petits.

Les parents d'enfants de plus de 3 ans peuvent à choix assister en spectateur à la leçon ou revenir chercher l'enfant après sa leçon, ils doivent simplement signifier leurs intentions lors de leur arrivée.

L'abonnement de 10 ou 30 leçons est payable à l'inscription, n'est en aucun cas remboursable et non transmissible.

En cas d'arrangement de paiement, les parents s'engagent à respecter les échéances prévues.

Le contenu ainsi que la durée des leçons est toujours adapté à (aux) l'enfant(s) présent(s) selon sa (leurs) capacité(s) du jour.

Dans la mesure du possible, pour assurer un travail de qualité et un bon suivi, les leçons en groupe sont à suivre tous ensemble, si un enfant est absent ou malade le groupe devra par conséquent reporter sa leçon.

Les jours de cours sont fixés lors de l'inscription, en cas d'empêchement prévisible les parents sont tenus d'en informer l'école 24h à l'avance, au cas échéant la leçon leur sera comptée. Exception faite en cas de force majeure ou imprévu indépendant de la volonté des parents si cela est correctement annoncé au préalable de la leçon.

En cas d'absences / annulations régulières, il sera demandé un certificat médical pour les absences maladies à venir. Lorsque les absences / annulations deviennent trop fréquents et qu'elle ne sont pas à cause de maladie, le créneau horaire peut être modifié / déplacé par l'école.

En cas de mauvais temps, l'école en informe les parents par téléphone ou sms et les parents ont le choix : soit la leçon est reportée soit elle est peut être remplacée par une session de « théorie active ».

L'abonnement de 10 leçons est à effectuer dans un délai de 6 mois.

L'abonnement de 30 leçons est à effectuer dans un délai de 14 mois.

L'école se réserve le droit de reporter la leçon en cas de force majeure tel que maladie, accident et imprévu technique et/ou météorologique, ceci vaut autant pour les humains que pour les poneys.

Les parents veillent à ce que les numéros de téléphones fournis soient joignables et valides en cas d'urgence.

Les suivis sont assurés en période scolaire, lors des vacances scolaires vaudoises l'école est ouverte et privilégie les stages intensifs, les suivis sont donc mis en "pause" ou les créneaux peuvent être modifiés lors de cette période.

L'école s'engage à proposer régulièrement des stages intensifs accessibles et adaptés aux élèves de l'école et ceci à des tarifs préférentiels afin de pouvoir continuer à évoluer de manière constante.

Les parents de l'enfant remplissent le questionnaire donné par l'école lors de l'inscription avec franchise et avertissent l'école en cas de traumatismes significatifs, phobies et/ou des problèmes de santé physique ou psychique de l'enfant.

Toutes les allergies (alimentaires, insectes ou autres...) sont à signaler impérativement à l'école lors de l'inscription. Il est également important d'informer des particularités de santé, si existantes, pour assurer un accompagnement adéquat de la part de l'école.

Les parents s'assurent que l'enfant est couvert par une assurance accident avant de commencer les cours.

La responsabilité de l'école n'est engagée uniquement pendant la leçon et ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque accident en dehors de celle-ci.

Les parents de l'enfant veillent à ce que l'enfant vienne à sa leçon habillé de manière adaptée à la situation et au temps. (Avec un pantalon long, des chaussures fermées tel que : bottes en cas de pluies et basket en cas de temps sec, chaussures de marches, etc.). La prise en charge peut être refusée en cas de chaussures inadaptées.

Règlement de l'Ecole Terre à Poney

Les photos dans le cadre des cours sont prises dans la mesure du possible de manière à ce que l'enfant ne soit pas reconnaissable et peuvent donc être utilisées dans le cadre promotionnel de cette dernière, si les parents ne veulent pas que leur(s) enfant(s) apparaisse(nt) sur l'une ou l'autre des différentes plateformes internet et promotionnel de l'école, ils doivent le signifier clairement à la personne responsable de l'école en cochant ce qui convient ci-dessous lors de l'inscription ou par écrit en cas de changement d'avis par la suite.

- J'autorise la diffusion par l'Ecole Terre à Poney des photos de mon enfant et cela même si il/elle est reconnaissable.**
- J'autorise la diffusion par l'Ecole Terre à Poney des photos de mon enfant uniquement si il/elle n'est pas reconnaissable**, par exemple avec un smiley sur le visage, les photos de dos ou de profil.
- Je n'autorise en aucun cas la diffusion par l'Ecole Terre à Poney des photos de mon enfant sur aucune de ses plateformes de diffusion.**

Je soussigné parent / responsable de (nom et prénom) : confirme avoir pris connaissance du règlement et accepte celui-ci de part ma signature ci dessous :

Signature : Date :

Ecole Terre à Poney